

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 61-1021 du 12 septembre 1961, modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Le décret n° 61-1021, du 12 septembre 1961, modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, est ratifié.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 novembre 1961.

Le Président,
Signé : André MÉRIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1432 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1432, 1523 et In-8° 334.
Sénat : 75 et 89 (1961-1962).
